

VILLEFRANCHE-SUR-MER TERRAINS SITUÉS EN CONTREBAS DE LA GRANDE CORNICHE (RN7)

Alpes Maritimes

21

Site Classé

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 29 juillet 1937

Autres mesures de protection concernant le site

SI ensemble littoral Est (20/03/1973)

Propriété

Communale

Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC ancienne citadelle (11/03/1968)
- MHC Eglise paroissiale St Michel (26/06/1990)
- MHC Chapelle St Pierre (27/12/1996)
- MHI le Bastionnet -remparts (07/10/1959)
- MHI arcades de la rue obscure (04/10/1932)
- MHI tour Torre Vecchia et remparts (29/08/1977)
- MHI Port militaire de la Darse (11/02/1991)
- SC DPM (A 30/06/1972)
- SC Terrain situé au Cap Roux (24/12/1913)
- SC ensemble Mt Alban et Mt Boron (28/10/1993)
- SI baie de Villefranche (13/01/1961)

Superficie

1400m²



Photo : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Ce site est la première grande ouverture panoramique vers la mer et le Cap-Ferrat en quittant Nice par la Grande Corniche. L'ouverture visuelle ainsi préservée marque une limite franche entre la péri-urbanisation pavillonnaire et les espaces de garrigues et de pins des reliefs surplombant la mer, typique du paysage de la Riviera.

La disparition du paysage derrière un bâti de moins en moins discontinu inquiétait déjà les autorités compétentes dans l'entre deux guerres. Le ministère de tutelle des sites demanda qu'un certain nombre de lieux soient choisis afin d'y protéger les panoramas par des mesures «non aedificandi» ou «non altius tollendi».

Dans son rapport du 23/06/1934, le subdivisionnaire Laugier en sélectionnait trois : celui objet de cette fiche, un entre Eze et La Turbie (PK 58,1 de la RN7 de l'époque), le dernier «vers le restaurant du Vistaero (...) Km 66,7» (carrefour actuel entre la RD2564 et la RD51). La commune de Villefranche étant propriétaire des terrains, seul le présent classement aboutira

Etat actuel

Le site est resté vierge, recouvert d'une garrigue à pins d'Alep. Le dépôt de munition de l'armée à l'extrémité Est du site a été démantelé.

Observation

Le classement du site a permis de conserver une échappée visuelle pour l'automobiliste. Aucun aménagement ne permet l'arrêt ni l'accès pour le piéton. La problématique de l'accessibilité des points de panorama est la même sur l'ensemble du littoral (voies étroites, clôtures, abords privatisés...).

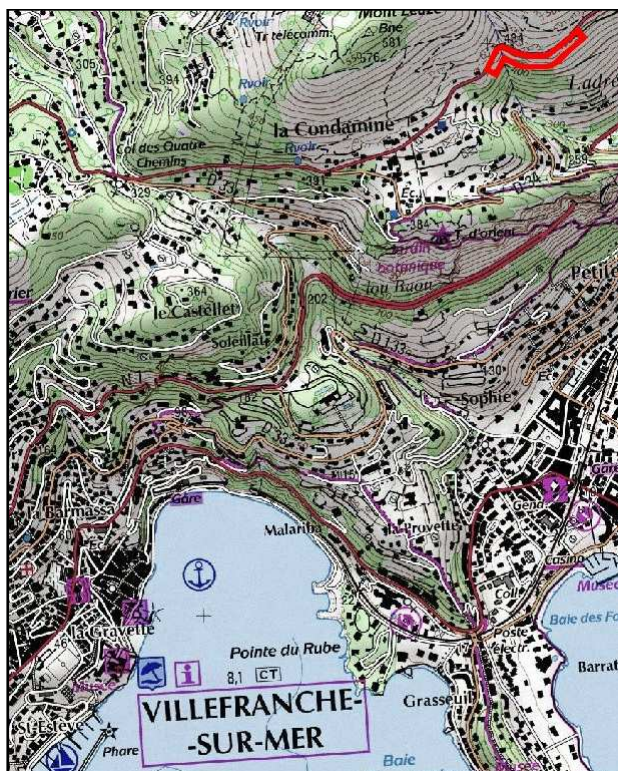
Le site n'est pas signalé.

LOCALISATION ET PERIMETRE**Cadastre ancien :**

Arrêté du 29 juillet 1937 : «Les terrains situés en contrebas de la Grande Corniche (route nationale N°7) sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) entre les P.K. 53.200 et 53.600 sur une largeur de 35 mètres prise sur les parcelles cadastrales N°s 410 et 411 section A sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.»

Cadastre actuel :

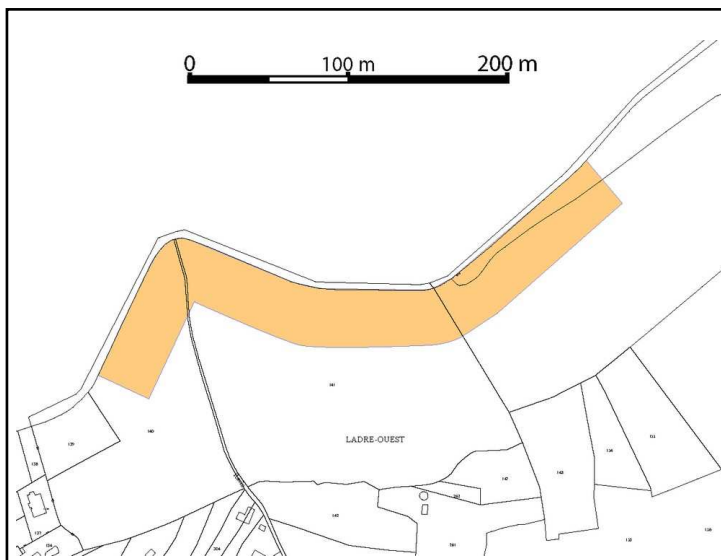
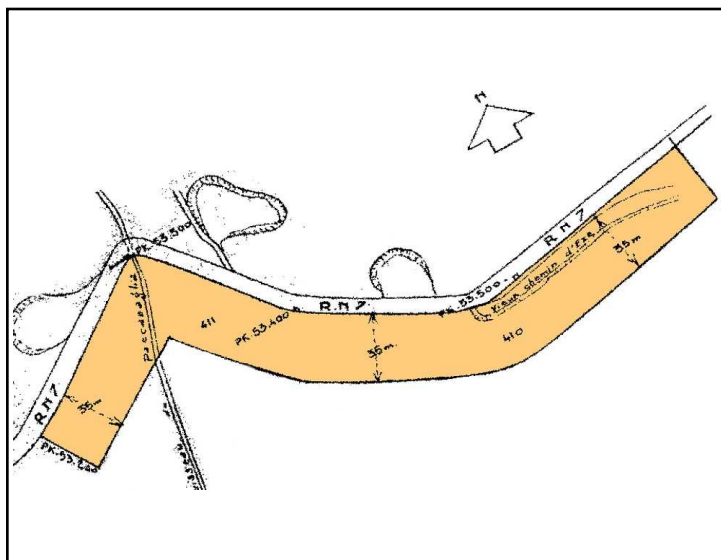
Parcelles 140p et 141p de la section AC, parcelle n°1 de la section AD.

**SITUATION**

Source : IGN - scan25

 Périmètre du Site Classé

 Périmètre du Site Classé

**CADASTRE ACTUEL****CADASTRE ANCIEN**